

L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail en Suisse

Résumé

La Suisse est, parmi les pays de l'OCDE, l'un de ceux où il y a la plus forte proportion d'immigrés – 27 % des personnes en âge de travailler sont nées à l'étranger – et la question de l'immigration occupe une place importante, tant dans l'agenda politique que dans le débat public. Compte tenu des nombreux débats que la question suscite dans le pays, on pourrait être tenté de penser que les immigrés sont moins bien intégrés en Suisse que dans d'autres pays.

Les faits montrent cependant que, dans l'ensemble, l'intégration fonctionne plutôt bien en Suisse. La situation sur le marché du travail de la population immigrée dans son ensemble est largement favorable au regard de ce qu'on observe dans d'autres pays. Pour les hommes comme pour les femmes, le taux d'emploi des immigrés est plus élevé que dans les autres pays de l'OCDE.

Ces bons résultats s'expliquent principalement par la situation, globalement bonne, du marché du travail en Suisse, et par une combinaison particulière de pays d'origine. La majeure partie des migrants (plus de 60 %) sont originaires de pays de l'OCDE à revenus élevés, et plus de la moitié d'entre eux viennent des pays voisins dont les langues nationales sont les mêmes que celles de la Suisse. Les autres immigrés proviennent majoritairement des pays issus de l'ex-Yougoslavie et de la Turquie.

Au cours des dernières années, suite à l'introduction progressive de la libre circulation avec les pays membres de l'Union européenne, la Suisse a vu arriver un nombre exceptionnellement élevé d'étrangers. Quelque 5 % de la population résidente se compose d'immigrés récents, c'est-à-dire installés depuis moins de cinq ans. Les nouveaux arrivants sont, pour la plupart, originaires de pays voisins, en particulier d'Allemagne, et ils s'intègrent bien sur le marché du travail au regard de tous les indicateurs conventionnels.

Cependant, malgré un tableau globalement positif, la situation est plus délicate pour certaines catégories d'immigrés, par exemple les femmes qui ont de jeunes enfants. Peu d'initiatives sont prises pour favoriser l'intégration des femmes immigrées, qui n'ont généralement pas accès à tous les volets de la politique active du marché du travail. Certains éléments semblent indiquer, par ailleurs, que le taux d'activité de ce groupe de population est en baisse depuis quelques années.

Un autre groupe enregistre des taux d'emploi médiocres, y compris dans les comparaisons internationales : il s'agit des *migrants humanitaires* récemment arrivés, qui semblent avoir plus de mal que les cohortes précédentes à s'intégrer sur le marché du travail en Suisse. Contrairement à d'autres pays, la Suisse n'a pas encore mis en place un

programme d'intégration spécifique pour cette catégorie de nouveaux arrivants, ce qui peut expliquer en partie leurs mauvaises performances. Au vu des expériences encourageantes enregistrées par les pays de l'OCDE proposant des programmes d'intégration structurés et axés sur le marché du travail, il serait souhaitable que la Suisse envisage sérieusement l'adoption d'initiatives similaires.

Le taux d'emploi généralement élevé des immigrés en Suisse est également lié à une fréquente surqualification des migrants diplômés de pays non membres de l'OCDE. Les qualifications acquises à l'étranger sont insuffisamment valorisées sur le marché du travail suisse, et il n'y a que peu de cours passerelle. Contrairement à d'autres pays de l'OCDE, la Suisse a mis en place peu de programmes de parrainage ou d'initiatives analogues, qui fourniraient aux immigrés les contacts indispensables avec des autochtones et des employeurs tout en les familiarisant avec le fonctionnement du marché du travail, ces deux aspects étant décisifs pour accéder à des emplois hautement qualifiés. De telles mesures mériteraient d'être plus largement répandues, en coopération avec les employeurs.

Le caractère fédéral du pays se reflète clairement dans la politique d'intégration, en fait, différentes mesures ont évolué aux niveaux local et cantonal pour promouvoir l'intégration. L'application du principe de subsidiarité a donné lieu à des mesures ponctuelles et flexibles visant de nombreux immigrés, mais en même temps a retardé le développement d'une politique fédérale d'intégration. En conséquence, et malgré une nette amélioration au cours de la dernière décennie, l'architecture générale en matière d'intégration demeure sous-développée. La politique fédérale d'intégration est somme toute modeste si on la compare aux actions menées dans d'autres pays de l'OCDE, dans la plupart desquels la population immigrée est moins importante qu'en Suisse. À l'exception de quelques instruments comme la formation linguistique élémentaire financée par l'Office fédéral des migrations, peu de mesures d'intégration ont été destinées en Suisse spécifiquement aux immigrés. En fait, l'approche globale de l'intégration repose sur l'idée que les immigrés vont bénéficier des services offerts à tous, plutôt que de concevoir des politiques ne visant que les immigrés. Afin de pallier les insuffisances du système actuel, la Confédération, les cantons et les autorités locales ont formulé récemment un certain nombre de suggestions pour améliorer le cadre général d'intégration, et se sont engagés à augmenter les ressources allouées à l'intégration.

Au niveau cantonal, les mesures d'aide à l'intégration varient beaucoup, ce qui tient en partie aux différences de taille et de composition des populations immigrées. Si de nombreux cantons ont intensifié leurs mesures d'intégration au cours des dernières années, ils l'ont souvent fait à petite échelle et dans le cadre de projets types, ce qui ne permet pas d'en évaluer facilement l'efficacité. Il faudrait que les autorités fédérales fixent quelques normes minimales, de sorte que tous les immigrés puissent bénéficier des mesures dont ils ont besoin, quel que soit leur canton de résidence.

L'accès à la nationalité suisse est difficile pour les immigrés : la durée de séjour requise est en effet particulièrement longue – 12 ans pour la procédure normale, soit le délai le plus long de l'OCDE – et le processus d'acquisition se déroule à trois niveaux, le candidat devant satisfaire aux exigences fédérales, cantonales et municipales. Une réforme de la législation est en cours, qui devrait remédier à certaines des lacunes les plus importantes de la Loi sur la nationalité et améliorer la mobilité des migrants sur le territoire suisse. Les observations empiriques semblent indiquer que cela pourrait dynamiser fortement l'intégration des groupes d'immigrés défavorisés.

Dans l'ensemble, les performances des enfants d'immigrés sur le marché du travail sont bonnes en termes de comparaison internationale, ce qui est en partie dû aux bonnes

conditions générales du marché du travail, et à d'autres facteurs tels que l'importance de l'apprentissage, qui semble particulièrement bénéfique pour les enfants d'immigrés dans le processus de transition de l'école vers le travail. Quelques programmes novateurs ont également été mis en place pour préparer les jeunes peu scolarisés (parmi lesquels une large part d'enfants d'immigrés) à l'apprentissage, et ils semblent avoir eu un effet bénéfique.

Les enfants d'immigrés dont les parents ont de faibles niveaux d'éducation obtiennent des résultats scolaires médiocres ; ils sont actuellement de plus en plus nombreux à entrer sur le marché du travail. Il semble que ces performances moins satisfaisantes puissent être attribuées, du moins en partie, à l'absence de prise en charge par le système éducatif à un stade suffisamment précoce, la scolarisation des tout jeunes enfants n'étant pas encore très développée en Suisse. Offrir aux enfants d'immigrés, dès l'âge critique de 3 ou 4 ans, un enseignement à la fois adapté et ciblé, en même temps qu'un apprentissage de la langue, devrait s'imposer d'urgence comme une priorité de l'action publique.

Il est un domaine dans lequel la Suisse accuse un retard certain par rapport à d'autres pays de l'OCDE : celui de la lutte contre les discriminations. Les employeurs n'ont pas suffisamment conscience du problème, qui est par ailleurs absent du débat public. Des études ont pourtant montré qu'un enfant d'immigrés, en particulier si ses parents sont originaires de l'ex-Yougoslavie, doit présenter, à qualifications égales, jusqu'à cinq fois plus de candidatures qu'un enfant d'autochtones avant d'être convié à un entretien d'embauche. Il importerait de prendre les mesures requises pour atténuer ce type d'inégalité.

Tout bien considéré, s'il ressort des comparaisons internationales que la Suisse obtient globalement de bons résultats quant à l'intégration de sa population immigrée sur le marché du travail, plusieurs signes révèlent néanmoins une situation divergente pour certaines catégories de migrants, quelques groupes désavantagés courant le risque d'être laissés sur le bord de la route. Il importe donc d'agir dès à présent, tant que les résultats d'ensemble restent positifs. La prise de conscience a eu lieu, et les efforts en faveur de l'intégration s'intensifient aux trois échelons du gouvernement. À de nombreux égards, cependant, les politiques d'intégration de la Suisse restent en deçà de celles menées par d'autres pays de l'OCDE. Un certain nombre de mesures devraient être envisagées pour remédier à cette situation, et pour faire en sorte que les résultats soient désormais satisfaisants pour *toutes* les catégories d'immigrés.

Résumé des principales recommandations politiques pour la Suisse

A. Renforcer le cadre global d'intégration

- Développer des normes minimum communes pour les mesures d'intégration s'appliquent dans tous les cantons.
- Faciliter l'échange de bonnes pratiques entre cantons et municipalités.
- S'assurer que tous les immigrés ayant besoin d'une aide à l'intégration y aient accès comme il convient, indépendamment du type de permis qu'ils possèdent et de la nature et de l'importance des prestations qu'ils perçoivent, notamment dans le cas des femmes immigrées.
- Offrir une formation linguistique à tous les immigrés qui en ont besoin, en tenant compte de leurs compétences et de leurs qualifications.

- Faciliter l'accès à la nationalité suisse, en réduisant en particulier les exigences des cantons et des communes en matière de durée de séjour pour faciliter la mobilité géographique des migrants.
- Sensibiliser aux avantages qu'implique l'acquisition de la nationalité suisse pour une meilleure intégration des immigrés et de leurs enfants.

B. Favoriser une intégration rapide sur le marché du travail des migrants pour raisons humanitaires

- Renforcer les incitations des cantons en faveur de l'intégration rapide sur le marché du travail des migrants pour raisons humanitaires au cours des cinq premières années de séjour.
- Mettre en œuvre un programme d'intégration structuré en faveur de tous les migrants pour raisons humanitaires arrivés récemment (requérants dont la demande est reconnue ou qui bénéficient de la protection temporaire) en fonction des besoins des individus, en mettant clairement l'accent sur l'intégration sur le marché du travail.
- Mieux informer les employeurs au sujet de l'accès au marché du travail des personnes bénéficiant de la protection temporaire.

C. Mieux utiliser les compétences des migrants

- S'assurer que l'accent mis actuellement sur l'emploi peu qualifié des migrants pour raisons humanitaires n'empêche pas d'utiliser au mieux leurs compétences.
- Mieux faire connaître aux immigrés les offres disponibles en matière d'évaluation et de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger et mieux faire percevoir les avantages qu'implique cette reconnaissance.
- Mettre en place des formations passerelles et d'autres programmes de soutien pour aider les immigrés possédant des diplômes acquis à l'étranger à accéder à des emplois plus qualifiés.
- Envisager d'étendre avec discernement le bénéfice des subventions salariales temporaires aux immigrés.

D. Intensifier les efforts en faveur de l'intégration rapide des enfants d'immigrés

- Développer l'éducation préscolaire et accorder une attention particulière à la participation des enfants d'immigrés issus de milieux défavorisés dès l'âge de 3 ou 4 ans.
- Renforcer la formation linguistique des enfants d'immigrés, en particulier les plus jeunes.
- Examiner les causes des taux apparemment faibles d'achèvement de l'apprentissage par les enfants d'immigrés et prendre des mesures pour remédier à cette situation.

E. Instaurer un cadre solide de lutte contre la discrimination

- Rendre illégale la discrimination à l'embauche fondée sur la nationalité.
- Sensibiliser davantage les employeurs et la société en général à la question de la discrimination.
- Envisager de mettre en place des mesures plus volontaristes pour lutter contre la discrimination.



Extrait de :

Jobs for Immigrants (Vol. 3)

Labour Market Integration in Austria, Norway and Switzerland

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264167537-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « L'intégration des immigrants et de leurs enfants sur le marché du travail en Suisse - Résumé », dans *Jobs for Immigrants (Vol. 3) : Labour Market Integration in Austria, Norway and Switzerland*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264167919-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.